

## **Motion URIS / Emancipation : projet d'accord sur la protection sociale complémentaire**

La ministre de la Fonction publique a fait parvenir aux organisations syndicales un projet d'accord sur la protection sociale complémentaire, prévoyant l'adhésion obligatoire des personnels à un contrat de protection sociale complémentaire. Il a pour origine la loi de transformation de la fonction publique (LTFP), dont le SNES et la FSU demandent l'abrogation, ainsi que l'ordonnance du 17 février 21 promulguée dans le cadre de cette loi.

Pour la CAN, cet accord poserait de nombreux problèmes :

- il est contraire aux mandats de la FSU en faveur d'une assurance maladie qui rembourse 100% des soins médicaux prescrits. Il met en place un panier de soins limitatif et un contrat collectif à adhésion obligatoire qui va fragiliser la Sécu, en facilitant le transfert de dépenses de la Sécu vers la PSC et les projets du type "grande sécu" et 5ème branche).
- il pénalise particulièrement les retraité.es : en les privant d'une prise en charge par l'Etat, en prévoyant une cotisation jusqu'à 175% de la "cotisation d'équilibre" (3,5 fois ce que payent les actifs.ves), à partir de la sixième année de retraite, en rompant la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités.
- les solidarités familiales et de revenus sont laminées.
- l'accord institue un système ne couvrant que les dépenses de santé (maladie, grossesse, accident) et qui exclut la prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès), proposée jusque là par les mutuelles ; ce qui va permettre de renforcer encore le développement des assurances privées et le recul des mutuelles. S'il faut adhérer séparément à un système de prévoyance, cela risque aussi à terme de priver de contrats prévoyance ceux et celles qui en ont le plus besoin (travailleur.es les moins bien payé.s, retraité.es...).
- l'accord prévoit que chaque année le montant de la cotisation et le contenu du panier de soins pourront être modifiés notamment en tenant compte des évolutions législatives.

En conséquence, la CAN du SNES mandate ses représentants au CDFN pour voter contre la signature par la FSU du projet d'accord sur la protection sociale complémentaire.